



Mairie SEILLANS (VAR)

Inscription au Service de Restauration : 2022 / 2023

Enfant

Nom Prénom.....

Date de naissance...../...../..... Age..... Classe 2021-2022.....

Lieu de Naissance Sexe..... Classe 2022-2023.....

Responsable

Nom..... Prénom..... père mère tuteur

Adresse complète.....

..... Tél. Domicile...../...../...../...../.....

Portable père :/...../...../...../.....

Portable mère :/...../...../...../.....

Adresse mail :@.....

Numéro Allocataire C.A.F. :

Informations médicales

Contre indication..... PAS DE PORC PAS DE VIANDE

Allergies alimentaires connues*..... (à signaler à l'école impérativement)

*Fournir avis médical, Un projet d'accueil individualisé (PAI) sera rédigé avec le médecin scolaire et les autres partenaires concernés

Nom et numéro de téléphone du médecin traitant :

Inscription (cocher les jours retenus)

	prix repas	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
1-2-3-4 jours /semaine	2,90 €				

En cas de départ de votre ou vos enfants en cours d'année, vous devrez prévenir **la commune** (en plus du groupe scolaire) afin d'éviter une surfacturation. Dans le cas contraire, aucun remboursement ne sera effectué.

Documents à fournir : Papillon règlement signé, attestations employeurs, autorisation prélèvement, R.I.B. (voir règlement), attestation de paiement CAF ou MSA

Le règlement du service devra être accepté par les parents, retourner le papillon détachable avec l'inscription.

Paiement : La périodicité du paiement est mensuelle, elle s'effectue par paiement à la Mairie entre le 1er et le 15 du mois précédent (exemple, pour le mois de septembre le paiement se fera entre le 1^{er} et 15 août ou lors de l'inscription et au mois d'octobre, elle se fera entre le 1^{er} et le 10 septembre).

Les familles qui ne sont pas à jour dans leur paiement cantine se verront refuser l'inscription.

Fait à Seillans, le

Signature :